

# Filière

## « Graines Bio des Savoie »

Association dédiée à la promotion des céréales et cultures associées cultivées biologiquement, allant jusqu'à la mise à disposition de produits biologiques proposés, en circuit court, à l'attention des consommateurs.

Association de type Loi 1901

# CHARTRE ETHIQUE

mai 2021

## **Préambule**

**cette charte s'adresse** à tous ceux qui participent ou sont intéressés par les activités et les objectifs de l'association « **Filière Graines Bio des Savoie** » et les projets qu'elle soutient. Le but est de mettre en place une filière économique locale complète de céréales et cultures associées cultivées biologiquement, allant de la production jusqu'à la mise à disposition de produits bio en circuit court pour les consommateurs.

Elle concrétise un **engagement pour des valeurs et des objectifs communs** et constitue le lien qui unit tous les acteurs de projets, qu'ils soient sympathisants, adhérents ou acteurs (agriculteurs, transformateurs, associations, collectivités locales ...).

Les membres de l'association et leurs partenaires « **Filière Graines Bio des Savoie** » font le choix de **se rassembler pour la création et l'organisation d'activités autour de l'alimentation** en partageant les valeurs et les principes fondamentaux :

- **Rechercher une économie autour d'un produit proposé à son juste prix qui devra permettre à chaque intervenant de valoriser correctement son travail.**
- **Développer une agriculture permettant d'améliorer fortement l'autonomie alimentaire de notre territoire, en favorisant la création d'autres filières locales.**
- **Inciter et valoriser des pratiques agricoles socialement, économiquement, environnementalement durables**

- **Préserver les écosystèmes naturels en menant des actions et prenant des décisions en harmonie avec la nature, et la biodiversité**
- **Participer à la sauvegarde du foncier agricole (terre nourricière) et la préservation du paysage**
- **Promouvoir les actions en faveur de la réduction des transports et de l'impact du « dernier kilomètre ».**
- **Promouvoir le bien commun autour des valeurs de respect, d'entraide, de coopération...**

Ces principes et valeurs de base constituent une démarche de développement durable et se déclinent dans les **objectifs écologiques, économiques, sociaux et dans notre mode de gestion des projets** suivants :

## Objectifs écologiques

1. Assurer la bonne qualité gustative, nutritive et sanitaire des aliments produits, de la terre à l'assiette.

2. Promouvoir des démarches écologiques qui :

- Privilégient les productions et transformations **locales**, en minimisant l'impact des transports et plus globalement la consommation d'énergies carbonées.
- Préservent les ressources en eau.
- Favorisent la biodiversité, particulièrement par l'utilisation de semences paysannes adaptées aux terroirs et par des modes de production biologiques.
- Entretiennent et maintiennent la fertilité des sols et la diversité des paysages agricoles.

3. Encourager la création d'« écosystèmes » où agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs sont en synergie, expérimentent des démarches évolutives et novatrices, développent des transferts de compétences et de connaissances qui confortent les objectifs écologiques.

## Objectifs économiques

Croire en la construction d'une filière locale durable résiliente et créatrice de valeur ajoutée pour le territoire et ses producteurs

En ce sens, les démarches engagées visent à :

1. Promouvoir des relations économiques s'inscrivant dans le respect de l'équité et de la transparence entre tous les acteurs (jusqu'aux consommateurs).
2. Privilégier et renforcer les circuits courts, passant si possible par la contractualisation des échanges entre les acteurs.
3. Permettre à chaque acteur d'un projet de vivre correctement de son activité avec des conditions de vie et de travail décentes liées à leur rémunération, leur rythme de travail, leur repos, les conditions d'hygiène et de sécurité.
4. Favoriser la conversion progressive et réaliste des acteurs économiques vers des productions biologiques en agriculture paysanne, inciter et soutenir l'installation de nouveaux producteurs et transformateurs engagés dans cette démarche (pépinière d'entreprises)
5. *S'engager* dans la dynamique de création d'autres filières agricoles en fonction des productions réalisées dans le cadre des rotations de culture.

## **Objectifs sociaux**

1. Permettre à chacun de se sentir valorisé dans ses actions quotidiennes, de vivre correctement de son activité et de s'épanouir dans ses projets.
2. Permettre à tous les citoyens d'accéder à une alimentation saine, nutritive, gustative et au juste prix.
3. Favoriser le lien social entre producteurs et consommateurs, entre villes et campagnes.
4. Encourager les activités agricoles, artisanales et commerciales à taille humaine, pour viser à leur pérennisation et leur éventuelle transmission.
5. Encourager la solidarité et la confiance entre tous les acteurs des projets en privilégiant les actions collectives.
6. Promouvoir, entre les acteurs des projets et auprès du public, la transmission des connaissances liées à aux savoir-faire artisanaux, aux variétés paysannes, aux métiers et techniques de production respectueuses du vivant et de l'humain.
7. Reconnecter l'humain à la Terre, au sens du travail et au temps présent, par des projets capables de favoriser les démarches d'insertion et thérapeutiques.
8. Maintenir, faire connaître et éventuellement permettre la remise en activité d'éléments du patrimoine architectural ou culturel local.
9. Promotion et soutien des circuits courts limitant ainsi les distances entre la production et la consommation, favorisant également les déplacements doux pour les achats de denrées alimentaires.

## **Modes de gestion des projets et actions**

1. Chaque intervenant s'engage à reconnaître les principes et objectifs énoncés dans cette charte et chercher à les mettre en œuvre.
2. Tout intervenant est encouragé, tout en gardant en tête l'intérêt collectif, à :
  - Participer activement à la co-construction des projets, être force de proposition et manifester un point de vue constructif.
  - S'inscrire dans les actions respectant ces principes et valeurs, en les adaptant s'il le souhaite à ses besoins, ses capacités et son projet ;
  - Faire connaître les valeurs et principes de cette charte auprès d'autres acteurs (économiques, associatifs, institutionnels) ;
  - Chercher à développer des partenariats avec ces acteurs.
3. Dans un souci de co-construction, les décisions engageant l'association sont prises de manière démocratique selon les dispositions suivantes :
  - En premier lieu, par consensus, en cas d'accord unanime, sinon,
  - dans un second temps par consentement (aucune opposition formelle), à défaut,
  - dans un troisième temps et de manière définitive, par vote à la majorité absolue des exprimés.
4. Chacun peut quitter l'association ou un projet à tout moment, dans le respect des engagements pris avec les autres acteurs et est invité à exprimer les raisons de ce départ.
5. L'association vise à offrir un cadre permettant à chacun de prendre plaisir à mener ces actions de co-construction, dans un état d'esprit constant de convivialité, de respect et de bienveillance.

### **Signatures des membres fondateurs,**

A .....

Le ,